



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 63/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DES OBJECTIFS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT 2021 – 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 08
Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Nombre de suffrages exprimés : 37
Vote :

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Serge BAFU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Teed GASPARD - Elaine JEAN - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL (visio) - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Corinne SIGER (visio) - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER→ **Procuration** à Gilles ADELSON – Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente→ **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président→ **Procuration** à Serge SMOCK - Chester LEONCE→ **Procuration** à Patricia VICTOR - Claire CHINON→ **Procuration** à Elaine JEAN - Rolande SILEBER→ **Procuration** à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS→ **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN→ **Procuration** à Farah KHAN GRISET

ÉTAIENT ABSENTS : Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2021-1070 du 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu le Code de la construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération N° 31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 ;

Considérant que le plan France Relance engagé en septembre 2020 prévoit un accompagnement des collectivités territoriales pour participer au financement de leurs investissements et de leurs projets structurants au travers d'une "aide à la relance de la construction durable"(ARCD) ;

Considérant que dans le cadre de ce plan, le Gouvernement a mis en place pour 2022 une aide de 175 millions d'euros destinée à la relance de la construction durable (ARCD) ; Que plus précisément, l'enveloppe fléchée pour les outre-mer s'élève à 5,64 millions ;

Considérant que le déploiement de cette aide au niveau local est soumis à une contractualisation entre l'intercommunalité et le Préfet de la Guyane qui fixe pour chacune des communes signataires, des objectifs de productions de logements et ceux ouvrant droit à une aide ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Habitat et Aménagement de l'Espace » réunie en séance le mardi 08 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le vendredi 18 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 63/2022/CACL** relatif à l'approbation des objectifs dans le cadre du contrat de relance du logement 2021 – 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 63/2022/CACL** du Président relatif à l'approbation des objectifs dans le cadre du contrat de relance du logement 2021 – 2022.

APPROUVE les objectifs suivants de production de logements et la part des logements intégrée dans des opérations de densité supérieure à 0,8 :

Commune	Objectifs production de logements	Dont objectifs de logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel
Cayenne	400	94	141 000 euros
Macouria	350	10	15 000 euros
Matoury	380	40	60 000 euros
Rémire-Monjtoly	325	84	126 000 euros
Roura	39	2	3 000 euros
Montsinéry-Tonnégrande	12	2	3 000 euros
CACL	1506	232	348 000 euros

AUTORISE le Président à signer le contrat de relance du logement 2021 – 2022 et ainsi que tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 23 mars 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK